

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE ECONOMISCHE AANGELEGENHEDEN

SÉANCE DU MARDI 21 JANVIER 1997
VERGADERING VAN DINSDAG 21 JANUARI 1997

SOMMAIRE :

INHOUDSOPGAVE :

DEMANDES D'EXPLICATIONS (Discussion):

Demande d'explications de Mme Dardenne au vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications sur «la gestion des déchets nucléaires de faible activité».

Demande d'explications de M. Loones au vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications sur «les projets d'entreposage de déchets faiblement radioactifs sur des domaines militaires».

Orateurs: **Mme Dardenne, M. le président, M. Loones, Mme Van der Wildt, M. Di Rupo**, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications, p. 630.

VRAGEN OM UITLEG (Bespreking):

Vraag om uitleg van mevrouw Dardenne aan de vice-eerste minister en minister van Economie en Telecommunicatie over «het beheer van het laagactief kernafval».

Vraag om uitleg van de heer Loones aan de vice-eerste minister en minister van Economie en Telecommunicatie over «de plannen tot berging van laagactief kernafval op militaire domeinen».

Sprekers: **mevrouw Dardenne, de voorzitter, de heer Loones, mevrouw Van der Wildt, de heer Di Rupo**, vice-eerste minister en minister van Economie en Telecommunicatie, blz. 630.

PRÉSIDENCE DE **M. HATRY**, PRÉSIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER HATRY**, VOORZITTER

La séance est ouverte à 14 h 40.
De vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME DARDENNE AU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR «LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DE FAIBLE ACTIVITÉ»

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. LOONES AU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR «LES PROJETS D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS FAIBLEMENT RADIOACTIFS SUR DES DOMAINES MILITAIRES»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW DARDENNE AAN DE VICE-EERSTE MINISTER EN MINISTER VAN ECONOMIE EN TELECOMMUNICATIE OVER «HET BEHEER VAN HET LAAGACTIEF KERNAFVAL»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER LOONES AAN DE VICE-EERSTE MINISTER EN MINISTER VAN ECONOMIE EN TELECOMMUNICATIE OVER «DE PLANNEN TOT BERGING VAN LAAGACTIEF KERNAFVAL OP MILITAIRE DOMEINEN»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Dardenne sur «la gestion des déchets nucléaires de faible activité». Je vous propose d'y joindre celle de M. Loones qui porte sur un sujet similaire.

La parole est à Mme Dardenne.

Mme Dardenne (Écolo). — Monsieur le président, monsieur le vice-Premier ministre, dans la foulée de ma question orale du 9 janvier dernier, je voudrais vous demander quelques renseignements complémentaires.

La gestion des déchets nucléaires est certes un des éléments déterminants qui montrent les limites de la filière nucléaire.

À ce jour, il n'existe aucune solution sûre et efficace de gestion des déchets radioactifs. L'O.N.D.R.A.F. travaille à cette question depuis de nombreuses années. En 1988, cinq sites avaient été présentés: Chimay, Custine, Marche-en-Famenne, Kruibeke et Alveringen.

En 1994, 98 sites étaient présélectionnés, pour lesquels l'O.N.D.R.A.F. avait fait une publicité importante: enquêtes auprès des communes, courrier, information, etc.

À ma question orale du 9 janvier 1997, vous avez répondu que vous avez demandé une première évaluation des sites militaires désaffectés ou à désaffecter prochainement, afin de vérifier si ces sites présentent les caractéristiques adéquates pour une éventuelle utilisation dans le cadre des activités de l'O.N.D.R.A.F.

Les 98 sites précités ont été soumis à une première enquête de type hydrogéologique qui a permis leur sélection.

Un premier rapport à ce sujet est sorti en avril 1994. On y annonçait que les sites en question seraient soumis à l'avenir à d'autres enquêtes, notamment *in situ*, pour affiner les données géologiques et hydrogéologiques. On annonçait des études socio-économiques et une décision au terme de deux ans d'études complémentaires. Je pense que cette décision n'a toujours pas été prise.

Vous comptez éventuellement ajouter à cette liste «civile» des sites «militaires». Cette éventualité m'amène à vous poser une série de questions concernant l'ensemble de la problématique et à émettre une série de remarques.

Par rapport à cette position de l'O.N.D.R.A.F., il n'est pas inutile de souligner divers éléments.

Tout d'abord, l'appellation «déchets faiblement radioactifs» ne doit pas laisser croire qu'il s'agit de déchets peu dangereux, voire inoffensifs. Le fonctionnement de l'industrie nucléaire entraîne, en effet, l'irradiation et la contamination de divers produits ou matériaux par des éléments de radioactivité élevée, en particulier le strontium 90 et le césium 137. Si, par rapport au volume total de ces déchets de catégorie A, la quantité de particules radioactives est faible, il n'en reste pas moins que leur toxicité élevée exige que tout contact avec l'environnement soit exclu pendant des siècles. Cette toxicité est due à leur durée de vie égale ou inférieure à 30 ans, mais on sait également que ces radioéléments se rapprochent assez fort de certaines structures chimiques du corps humain, d'où une toxicité non négligeable.

Par ailleurs, il est inexact de dire que les déchets faiblement radioactifs ne contiennent pas d'éléments de longue durée de vie, notamment de radioactivité alpha. Jusqu'en 1983, les déchets dits faiblement radioactifs étaient rejetés à la mer et il est vrai que nous avons milité contre ces rejets. Les chiffres publiés quant à la radio-toxicité de ces déchets rejetés par la Belgique font état, pour les dernières années, de la présence de radio-isotopes à longue durée de vie, comme le plutonium 239, dont la demi-vie est de 24 000 ans. On a même atteint 255 curies d'émetteurs alpha pour 1 271 curies d'émetteurs bêta et gamma, c'est ce que l'on appelle les «contaminés alpha».

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Qui a publié ces chiffres ?

Mme Dardenne (Écolo). — Ce sont des rapports tout à fait officiels sur les rejets en mer, qui datent des années 60 aux années 80.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — De qui provient ce document ?

Mme Dardenne (Écolo). — C'est un document officiel. Je n'en ai pas la référence sous la main, mais je puis la retrouver.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — C'est donc ce que l'on a rejeté et non ce que l'on a mesuré ?

Mme Dardenne (Écolo). — En effet. Il s'agit, par rapport au poids total, des poids en bêta-gamma et des poids en alfa; on sait que ces derniers sont importants.

M. le président. — La durée de vie de 24 000 ans que vous mentionnez, madame, est-ce le temps nécessaire pour que les produits en question perdent la moitié de leur radioactivité ?

Mme Dardenne (Écolo). — C'est la demi-vie, la période.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Les scientifiques vous diront, monsieur le président, que la radioactivité ne se termine jamais, puisque c'est une exponentielle inversée.

Mme Dardenne (Écolo). — Je pense que vous savez cela, monsieur le président.

M. le président. — Oui, mais je souhaitais que vous le précisiez, étant donné que nous nous trouvons dans une séance publique où tout le monde n'est pas spécialiste de la matière.

Mme Dardenne (Écolo). — C'est le laps de temps au terme duquel un radioélément perd la moitié de son activité.

M. le président. — Le public comprendra mieux maintenant de quoi vous avez parlé.

Mme Dardenne (Écolo). — Quand on évoque la notion de déchets faiblement radioactifs et de courte durée de vie — cela figure en titre sur le rapport de l'O.N.D.R.A.F. — on sait qu'en cas de contaminés alfa, cette notion est tout à fait relative car le risque reste présent non pendant des siècles, mais pendant des millénaires, pour une fraction peu importante, certes, mais toutefois existante.

Autre point à signaler: on ne peut évidemment avoir aucune certitude quant à l'étanchéité des conditionnements et des infrastructures de dépôt à l'horizon de plusieurs centaines, voire de milliers d'années.

L'O.N.D.R.A.F. compte d'ailleurs sur les garanties de protection que pourraient apporter les «barrières naturelles», c'est-à-dire les qualités hydrogéologiques des sites concernés, qui prendraient ainsi le relais des infrastructures défaillantes.

Il est tout à fait irresponsable de renvoyer ainsi aux générations futures les nuisances qu'entraînent des choix tout aussi irresponsables, puisqu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune solution fiable et efficace de gestion des déchets radioactifs.

Dernier élément important: la présence de stocks de déchets radioactifs déposés en surface et recouverts de béton dans un périmètre situé dans une commune fait subir à celle-ci un handicap lourd et définitif. Elle entraînera, en effet, de lourdes contraintes sur l'utilisation du territoire et la valorisation des ressources locales, en particulier la nappe phréatique, même si l'on prétend que toutes les précautions seront prises et que les barrières naturelles sont choisies en fonction de ce critère de migration des radioéléments dans les nappes aquifères. En outre, ce dépôt constitue une menace permanente pour l'environnement immédiat.

Des questions se posent aux habitants: qui voudra encore s'établir ou construire dans une commune déclarée «cimetière nucléaire»? Qui viendra encore y passer ses vacances? Comment pourra-t-on encore vendre les produits du terroir avec un tel label? Les habitants voudront-ils encore séjourner longtemps dans un tel endroit?

C'est la mort lente de la commune qui est programmée! Même les compensations financières éventuelles n'y changeront rien!

Cependant, comme vous l'avez dit, il serait irresponsable de ne pas gérer les déchets radioactifs qui ont été et continuent d'être produits.

Vu leur dangerosité et le coût des opérations, il est essentiel de choisir la «moins mauvaise solution» et de les avoir toutes envisagées. Des solutions alternatives à celle de l'O.N.D.R.A.F. existent. Les écologistes en ont proposé et je vais me permettre d'en énoncer certains éléments.

J'aimerais connaître votre avis à ce sujet. Je voudrais également savoir si ce type de solution est étudié par l'O.N.D.R.A.F.

Nous estimons que toute solution nécessite le règlement de préalables. Le premier de ces préalables consiste à renoncer au démantèlement des centrales. En effet, la quantité de déchets faiblement radioactifs peut être réduite d'environ 55 000 mètres cubes si on renonce à ce démantèlement. Ce volume est approximatif car les chiffres — y compris ceux de l'O.N.D.R.A.F. — sont variables. Par ailleurs, les installations nucléaires présentent les caractéristiques de sécurité acceptables leur permettant de servir de lieux d'entreposages de déchets — du moins en ce qui concerne les bâtiments de l'îlot nucléaire.

Le deuxième préalable doit faire l'objet d'une discussion prochainement au Parlement. Il porte sur la renonciation au retraitement. Contrairement à une opinion trop souvent répandue, le retraitement ne conduit pas en effet à une réduction du volume des déchets par rapport à celui du combustible utilisé de départ. Si le retraitement diminue le volume de déchets de haute activité, il augmente, au contraire, de manière très significative, la quantité de déchets de faible et de moyenne activité. Il aboutit ainsi à une multiplication par un facteur dix environ du volume des déchets par rapport à celui du combustible utilisé de départ.

À propos des contaminés alpha, j'ai relu le rapport de la commission Tchernobyl qui date du 12 juillet 1991. Cet excellent rapport rédigé par M. de Wasseige fait très bien le point de la question. En pages 139, 156 et 157, ce document signale que: «Il n'y avait pas à l'époque de traitement qui soit opérationnel, que leur quantité était de 1 196 m³ pour les déchets du département Waste du C.E.N. auxquels il faut ajouter 500 m³ en provenance des déchets d'Eurochemic.»

Nous pensons donc qu'il faut sortir du nucléaire. La diminution de la quantité de déchets implique évidemment la prise en compte des deux préalables que je viens de mentionner. L'arrêt de la production de déchets nucléaires impose donc que nous sortions du nucléaire. Outre les pistes que nous proposons et que les autorités contestent souvent — par habitude! — des études prouvent le caractère réaliste et plausible de ces plans de sortie qui nécessitent évidemment un certain laps de temps — dix ans. Une étude — STEM — a été réalisée à ce sujet par le professeur Verbruggen de l'Université d'Anvers.

La programmation de cette sortie définitive impliquant impérativement l'abandon du démantèlement et du retraitement, induirait la gestion de 15 000 à 20 000 mètres cubes de déchets faiblement radioactifs. Ces chiffres aboutissent à une diminution significative — de l'ordre d'un facteur six à huit — des quantités de déchets radioactifs de faible activité à gérer.

À l'heure actuelle, la seule solution acceptable me paraît consister en un entreposage provisoire des déchets faiblement radioactifs sur les lieux mêmes de production. Comme je l'ai déjà laissé entendre, cet entreposage provisoire constitue en effet la seule garantie du caractère réversible de l'entreposage. Je répète que la question portant sur le caractère réversible ou irréversible est un des points qui nous opposent à l'O.N.D.R.A.F.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Où mettriez-vous les déchets des hôpitaux? Dans l'hôpital même?

Mme Dardenne (Écolo). — Dans les lieux de production c'est-à-dire dans les centrales qui seraient désaffectées dans le futur.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — On laisserait donc les gants des chirurgiens dans les hôpitaux ?

Mme Dardenne (Écolo). — Vous faites un amalgame. Je ne suis tout d'abord pas certaine que les gants des chirurgiens soient radioactifs. Des substances de faible activité sont effectivement utilisées pour les diagnostics. L'existence de la médecine nucléaire est par ailleurs indéniable. Il sera certainement utile de revenir sur la question de la gestion de ces petits déchets car je pense que l'on n'a pas beaucoup progressé dans ce domaine depuis l'élaboration des recommandations de la commission Tchernobyl. Cela mériterait une solution, c'est tout le problème des petits producteurs.

Actuellement, lorsqu'ils sont récupérés, ces petits déchets sont conditionnés avec les autres, mais c'est une fraction infime. Je vous parle effectivement de la fraction la plus importante des déchets de faible activité qui provient du fonctionnement des centrales nucléaires. Il ne faut pas me faire dire ce que je ne dis pas !

Je répète que les déchets doivent rester accessibles, parce qu'en cas de fuite on doit pouvoir procéder à un réemballage; mais ils doivent aussi être récupérables, de manière à pouvoir être stockés définitivement si un jour une méthode de traitement fiable et efficace venait à être découverte. Cela signifie — j'y suis entièrement favorable — que la recherche dans ce secteur doit impérativement être poursuivie, avec les moyens nécessaires. Nous ne sommes pas complètement «imperméables» à ce niveau !

Un tel entreposage provisoire et réversible est parfaitement possible sur les lieux mêmes de production. Nous nous sommes livrés à un calcul visant à déterminer la capacité d'entreposage possible dans les centrales nucléaires belges actuelles. Cette capacité est importante, même si l'on ne prend en considération que les bâtiments dits de «l'îlot nucléaire», c'est-à-dire ceux qui répondent à des normes de sécurité stricte — double enceinte de confinement, dalles de béton, etc. — et qui sont a priori, les plus adéquats à l'entreposage provisoire de déchets radioactifs.

Notons au passage que cette solution semble, au moins momentanément, retenue par E.D.F. pour la centrale de Chooz A et la petite centrale Sena. Après le niveau 1 du démantèlement, c'est-à-dire fermeture sous surveillance de l'exploitation, il est prévu que l'installation de Chooz A sera ensuite transformée en une installation nucléaire de base d'entreposage de ses propres éléments. Cette étape couvre la période de surveillance des nouvelles unités, c'est-à-dire de 50 à 100 ans.

Cette solution est à la fois économique, car elle permet d'éviter le coût de construction de nouvelles infrastructures et le coût du démantèlement et écologique, car elle permet d'éviter la multiplication des sites nucléaires, et donc des risques de contamination de l'environnement.

Monsieur le vice-Premier ministre, après cet exposé qui fait le tour de la question, mais aussi de nos propositions concernant lesquelles je vous demande de réagir, je souhaite vous poser plusieurs questions.

Je vous remercie de m'avoir communiqué aussi rapidement la réponse à ma première question concernant la liste des sites militaires pressentis, autres que Baronville.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Je l'avais lue dans la presse locale ! (*Sourires.*)

Mme Dardenne (Écolo). — Je m'en doute bien !

Monsieur le vice-Premier ministre, pouvez-vous me dire quelles sont les activités de l'O.N.D.R.A.F., autres que le stockage de déchets de faible activité, envisagées sur ces sites militaires ? Vous m'avez répondu, en effet, que l'on pouvait y envisager d'autres activités. Lesquelles ?

Quel est l'état actuel des estimations de l'O.N.D.R.A.F. à propos de ces sites militaires ? J'aimerais obtenir une réponse détaillée à cette question.

Quelles procédures démocratiques allez-vous appliquer pour informer la population de la possibilité d'un entreposage de déchets radioactifs sur ces sites militaires ? Vous m'avez plus ou moins répondu, mais j'aimerais davantage de détails.

Revenant sur la question des 98 sites préalablement cités, je voudrais connaître l'état d'avancement des études les concernant. En effet, une réponse devrait tomber incessamment. A-t-on déjà retenu les sites jugés les plus optimaux ? Quelles études doivent encore être menées ?

Où en est le débat sur l'irréversibilité ou non du stockage ? Vous n'ignorez pas que c'est pour moi un élément capital.

Que pensez-vous d'un éventuel stockage dans les centrales nucléaires qui seront désaffectées à l'avenir, ce qui permettrait d'éviter l'opération de démantèlement ?

Où en est le débat sur la question du retraitement ?

Enfin, quand sera mené au Parlement ce débat, essentiel pour la démocratie, d'une vision globale et prospective de la gestion des déchets nucléaires et donc de l'énergie ? Vous m'avez dit que la question de la gestion des déchets serait débattue au Parlement.

M. le président. — Concernant le rapport de la commission relative à l'accident de Tchernobyl, je vous rappelle, madame, qu'au début de cette session parlementaire, notre commission a procédé à deux auditions intéressantes — respectivement de M. Jacques Attali et de M. Pierre Goldschmidt — traitant du même objet et dont le compte rendu sera distribué sous peu. Vous trouverez dans celui-ci des renseignements — parfois contradictoires — au sujet des thèses développées quant à l'opportunité, ou non, du traitement.

Mme Dardenne (Écolo). — Monsieur le président, il serait intéressant — mais le sujet est trop vaste pour donner lieu à une seule demande d'explications — d'établir une sorte d'«état des lieux» en ce qui concerne le rapport de la commission «Tchernobyl» et de vérifier si les recommandations extrêmement importantes contenues dans celui-ci ont été suivies d'effets. Je sais que certaines d'entre elles ont été satisfaites, mais ce n'est pas le cas de toutes, loin de là.

M. le président. — En tant que président de la commission, je crains, ce rapport représentant une œuvre de longue haleine, que cette tâche puisse être comparée à un pull en laine dont on tire tout d'abord quelques fils, puis des pelotes entières... (*Sourires.*)

Mme Dardenne (Écolo). — Je comprends votre appréhension, monsieur le président. (*Sourires.*)

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Loones voor het stellen van zijn vraag om uitleg.

De heer Loones (VU). — Mijnheer de voorzitter, mijn vragen zijn gedeeltelijk van dezelfde aard als die van mevrouw Dardenne, maar gedeeltelijk ook van meer specifieke aard. Zij zijn in elk geval van algemeen belang.

Het eerste deel van mijn vraag om uitleg heeft betrekking op de procedure. Wij hebben de vice-eerste minister en zijn voorganger in de loop van de voorbije jaren herhaaldelijk vragen gesteld over de procedure die wordt gevolgd bij de bepaling van de sites voor de berging van kernafval. De huidige minister heeft, evengoed als zijn voorganger, steeds beloofd dat er openheid zou zijn, dat er minstens een parlementair debat zou vooraf gaan aan om het even welke beslissing en dat de gemeenten zelf steeds op de hoogte zouden worden gehouden. Ik ben dan ook hoogst verwonderd over de nieuwe beslissing van de vice-eerste minister om onderzoek te laten uitvoeren op 25 militaire sites.

Bij deze beslissing rijzen vragen met betrekking tot de procedure. Hoe zijn deze 25 militaire sites geselecteerd ? Heeft hierover overleg plaatsgevonden met het departement van Landsverdediging ? Het gaat immers om terreinen die vroeger tot Landsverdediging behoorden. Is er overleg gepland met de instanties die bevoegd zijn voor de bestemming van de domeinen, met name het Vlaamse en het Waalse Gewest ? Zal er worden overlegd met de gemeenten ? Met het oog op het herstellen van de rust op het

terrein vraag ik mij ook af op welke manier er zal worden tewerkgegaan. De berichten vallen immers in als donderslagen bij heldere hemel en lokken hevige reacties uit. De vice-eerste minister zal wellicht zeggen dat ik overdrijf, maar er moet in elk geval rekening worden gehouden met de gevoelens van de bevolking.

Het enige houvast waarover wij momenteel beschikken is het werkprogramma van 1994. De daarin vooropgestelde data naderen zeer snel. Het programma bepaalt immers dat de eerste plannen moeten worden openbaar gemaakt in 1997 en dat de vergunningen moeten worden aangevraagd in de loop van 1997 en 1998. De uiteindelijke ingebruikname zou dan in 1998 plaatsvinden. Ofwel moet dit programma worden aangepast, ofwel moet de vice-eerste minister ons vandaag meer precieze gegevens verstrekken over de stand van zaken.

In antwoord op mijn parlementaire vraag van enkele maanden geleden verklaarde de vice-eerste minister dat hij de NIRAS had verzocht nieuwe alternatieven toe te voegen aan het werkprogramma. Die zouden voorzien in de berging in diepe geologische lagen, bij voorkeur op de bestaande nucleaire sites. Wij zijn altijd van oordeel geweest dat kernafval zo dicht mogelijk bij de plaats van productie moet worden geborgen. Werd er inmiddels vooruitgang geboekt? Werd de bijkomende opdracht gegeven? Wat zijn de resultaten ervan?

Blijkens sommige persberichten zou de vice-eerste minister zijn afgestapt van de oorspronkelijk gekozen sites ten gevolge van het sterk georganiseerde plaatselijk verzet en zou hij een nieuw onderzoek hebben gelast op de militaire sites. Is er al iets beslist over de oude sites? Zijn bepaalde sites al geëlimineerd?

Ik verheer niet dat mijn belangrijkste vraag gebaseerd is op een regionaal belang, de toeristische sector, die door deze problematiek bedreigd wordt en die met een omzet van 70 miljard nog altijd de tweede belangrijkste economische sector van het land is. Wij rekenen erop dat de overheid dit terdege beseft en dat zij geen onverantwoorde beslissingen neemt. Wellicht gaat het in dit geval slechts om de aanloop naar een mogelijk onderzoek, maar voorbarige persberichten kunnen veel schade berokkenen. Ik verwijs in dit verband naar de vroegere berichten over de watervervuiling en de salmonella-vergiftiging. Ten opzichte van de toeristische sector is het onverantwoord intenties van onderzoek bekend te maken in verband met de berging van kernafval. Ik verwijs in dit verband naar de selectie van het munitiedepot van amper 10 hectare van Wulpen, een deelgemeente van Koksijde, de derde grootste badplaats aan onze Vlaamse kust.

De vice-eerste minister zal wellicht antwoorden dat hij daarover niets kan mededelen aangezien alles nog in onderzoek is. De oppervlakkige gegevens waarover wij nu beschikken, zouden echter al moeten volstaan om meteen af te zien van berging in Wulpen. Door deze beslissing uit te stellen riskeert men elke dag negatieve berichtgeving over het toerisme aan de kust. Ik hoop overigens dat de buitenlandse pers niet opnieuw op dit soort negatieve berichten springt.

Net zoals berichtgeving is actievorming een machtig wapen. In de Westhoek is men er in het verleden al vaker in geslaagd mensen te mobiliseren en vroeger zijn er al eens 5 000 man op straat gekomen om streekbelangen te verdedigen. Dat zal voor dit dossier niet anders zijn. Hoe langer men het laat aanslepen, hoe uitgebreider de actie zal zijn en hoe negatiever de berichtgeving riskeert te worden. Het zal overkomen alsof het kernafval er al opgestapeld is. Het *Nieuwsblad* — de meest gelezen krant in West-Vlaanderen — bloklettert vandaag al: «Wulpen wordt stortplaats van de Westkust», «Na de stank nu ook kernafval», «Kernafval kan niet in Wulpen», «Het NIRAS-spook steekt weer de kop op» enzovoort. Als het zelfs voor de niet-oppervlakkige lezer al is alsof de beslissing is genomen, wat moet de toerist er dan van denken?

De voorzitter. — Deze artikelen zijn niet geschreven door de vice-eerste minister.

De heer Loones (VU). — Neen, mijnheer de voorzitter, maar hij is er op een of andere wijze wel de aanleiding toe. Bovendien is hij er politiek verantwoordelijk voor. Daarom veroorloof ik het mij met enige passie aan de vice-eerste minister te vragen deze nega-

tieve berichtgeving zo vlug mogelijk de kop in te drukken. Dat is slechts mogelijk door prioriteit te geven aan de toeristische sector, eerder dan aan de mogelijke NIRAS-onderzoeken.

Ik som bondig enkele argumenten op om af te zien van berging in Wulpen. Het domein is amper tien hectare groot. Op zo'n beperkte oppervlakte zullen nooit tien bunkers van drie hectare kunnen worden gebouwd. Het ligt op minder dan een kilometer van de woonkern van Oostduinkerke-dorp en vlakbij het kanaal Veurne-Nieuwpoort dat uitmondt in de IJzer, op drie kilometer van de Noordzee. Alleen al de ligging is een voldoende argument om dit domein niet te selecteren.

Ik verwijs ook naar de andere argumenten die wij vroeger al hebben aangehaald. Het zal de vice-eerste minister wellicht niet onbekend zijn dat de streek al eerder is wakker geschoten. De burgemeester van Alveringem heeft zelfs een soort seniorenwacht georganiseerd die de NIRAS-mensen van de landerijen zal verjagen, mochten zij zich daar durven te vertonen.

Alle argumenten tegen stockage van kernafval in de Westhoek gelden uiteraard bij uitstek voor de landelijke gemeente Wulpen, die overigens ook in de Westhoek gelegen is.

Onafgezien van het pleidooi van mevrouw Dardenne voor andere oplossingen voor het probleem van kernafval is het hoe dan ook zo dat bovengronds stockeren liefst gebeurt dicht bij de productieplaats, en niet op 150 kilometer daar vandaan.

Een bijkomend argument is het gevaar van besmetting van het grondwater, aangezien het domein vlakbij een waterwinningsgebied gelegen is met afwatering naar zee.

Zijn er contacten met het departement van Landsverdediging en het ministerie van Financiën die de vergoeding zal opstrijken voor de verkoop van de vroegere militaire terreinen? Wordt rekening gehouden met de onderhandelingen met de gemeente Koksijde voor de verwerving van dit terrein van tien hectare? Deze andere bestemming zou de Staat ook financiële baten opleveren. Is met deze alternatieve bestemming rekening gehouden?

Het belangrijkste tegenargument blijft evenwel het toeristisch imago. Geregeld dringen de verschillende overheden aan op miljarden investeringen voor toeristische infrastructuur aan de kust. Zo'n pleidooi valt toch niet te rijmen met een onderzoek maar de berging van kernafval aan de kust en het imagovernieting-effect daarvan.

Ik verwacht niet dat de vice-eerste minister het onderzoek zal schrappen omdat ik het zo mooi vraag, maar ik hoop wel dat hij voorrang zal geven aan dit dossier, los van het onderzoek dat de NIRAS nog moet uitvoeren en dat ons dus nog maanden in het ongewisse zal laten over de uiteindelijke beslissingen. De belangen van een streek vereisen een snelle beslissing voor Wulpen. Voor dit domein moet worden afgezien van de normale procedure.

De voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Van der Wildt.

Mevrouw Van der Wildt (SP). — Mijnheer de voorzitter, ik hoop dat na deze vragen om uitleg niet een of andere site wordt geschrapt, gewoon omdat een parlamentslid van een bepaalde streek er mooi om heeft gevraagd. Dan zouden wij aan het debat streek gronde voorbijgaan, wat naar mijn mening ook niet de bedoeling van de heer Loones is.

De heer Loones heeft heel duidelijk geschetst wat persberichten kunnen teweegbrengen bij de publieke opinie en hoe die kunnen aanzetten tot acties bij de bevolking, waarvoor wij niet ongevoelig mogen zijn.

Het is de tweede keer in twee en een half jaar dat er veel deining over de berging aan kernafval ontstaat. Wij hebben dat voor het eerst meegemaakt in 1994, toen de andere 98 sites werden bekendgemaakt.

Zoals mevrouw Dardenne terecht heeft aangehaald, moet het kernafval ergens worden geborgen. Wij moeten dat onder ogen durven zien. Het is hoog tijd dat we daarover een debat voeren en dat de Senaat zich distantiëert van de «overal maar niet bij mij filosofie».

Ik wil terugkomen op het Tsjernobyldrapport dat door mevrouw Dardenne werd vermeld. De Senaat heeft gedurende meer dan vijf jaar zeer goed werk geleverd en 256 aanbevelingen

geformuleerd waarmede best rekening wordt gehouden. Er werden ook verschillende interpellaties gehouden waarop toenmalig minister van Economische Zaken Wathélet onder meer in april 1994 het volgende antwoordde: «Ik ben van plan het doorzichtigheidsbeleid voort te zetten. Wat de berging van afval betreft, zal ik het Parlement inlichten over elke nieuwe ontwikkeling en elk nieuw element.» Die belofte steekt schril af tegen wat in het huidige rapport staat over de NIRAS-intenties. Het is begrijpelijk dat de betrokken gemeentebesturen en de bevolking daartegen reageren. Het Parlement werd natuurlijk niet over elke nieuwe ontwikkeling en elk nieuw element geïnformeerd.

Ik herinner ook aan de regeringsverklaring terzake: «Een definitieve keuze over de berging van nucleair afval met lage activiteit en korte halveringstijd zal gebeuren op basis van onderzoek naar de diverse alternatieven. Hierbij zal rekening worden gehouden met de veiligheid en de verschillen in kostprijs van de verschillende opties.» Men doet blijkbaar, waarschijnlijk om economische en financiële redenen, alleen maar onderzoek naar oppervlakteberging en niet naar diepgeologische berging. Kan er echter een ethische keuze worden gemaakt tussen veiligheid of economische besparing? Is het ethisch verantwoord een minder veilige oplossing te kiezen omdat ze goedkoper is?

Ik sluit mij aan bij de vraag van mevrouw Dardenne om het parlementaire debat te openen. Het gaat mij immers niet over de vraag of de sites zich moeten situeren in Wallonië of Vlaanderen. Als het afval niet veilig kan worden opgeslagen kan het nergens. Men moet steeds voor de meest veilige oplossing kiezen.

Ik wil het voorstel van resolutie van oud-collega Pataer in herinnering brengen waarover indertijd in de Senaat niet werd gestemd. Over een gelijkaardig voorstel in de Kamer werd wel gestemd. Ik zou dit voorstel willen actualiseren en aanpassen aan de regeringsverklaring, aan de huidige situatie en aan de recente intenties van de NIRAS. Ik vraag de regering het Parlement bij deze belangrijke beslissingen te betrekken. Op die manier kan er een betere communicatie met de bevolking tot stand komen en kunnen acties, die ik gezien mijn woonplaats goed kan begrijpen, beter worden gekanaliseerd en politiek worden vertaald.

De voorzitter. — Het woord is aan vice-eerste minister Di Rupo.

De heer Di Rupo, vice-eerste minister en minister van Economie en Telecommunicatie. — Mijnheer de voorzitter, eerst wens ik de voornaamste elementen van mijn antwoord op de mondiale vraag van senator Dardenne van 9 januari jongstleden te herhalen. Ik hoop dat dit mevrouw Van der Wildt en de heer Loones zal geruststellen.

De minister van Landsverdediging heeft mij een lijst toegestuurd met 25 militaire sites die buiten gebruik zijn of zullen worden gesteld. De NIRAS zal een eerste evaluatie maken van de sites die de meest geschikte eigenschappen lijken te vertonen voor een eventueel gebruik ervan in het kader van haar activiteiten.

Er werd geen enkele beslissing genomen en er wordt binnen afzienbare tijd geen beslissing verwacht, noch over het principe van het gebruik door de NIRAS van een militaire site, noch a fortiori over de keuze van een welbepaalde site.

Plusieurs questions essentielles ont été posées. Quels sont les sites militaires pressentis? Les intervenants ont évoqué des sites spécifiques. Une liste a été établie reprenant 25 sites désaffectés ou en voie de l'être. Je pense que cette liste a été publiée. Elle peut toutefois être obtenue au cabinet du ministère de la Défense nationale.

Quelles activités l'O.N.D.R.A.F. pourrait-il envisager sur ces sites? En fait, l'O.N.D.R.A.F. n'envisage encore aucune activité particulière sur aucun de ceux-ci. J'ignore même si l'O.N.D.R.A.F. sera intéressé par l'un d'entre eux. Son intérêt ne pourrait en tout cas toucher qu'un ou deux sites. La réalisation d'une étude complémentaire sur le terrain sera de toute manière nécessaire avant l'introduction de toute demande précise auprès de mes services par l'O.N.D.R.A.F.

Quel est l'état actuel des estimations de l'O.N.D.R.A.F. à leur propos? Aucune évaluation technique des sites, même préliminaire, n'est disponible à ce jour.

Quelles procédures démocratiques allons-nous appliquer pour informer la population de la possibilité d'un entreposage de déchets radioactifs sur ces sites militaires? Dans la mesure où un, voire deux sites seraient éventuellement retenus, toutes les procédures légales d'information devront être respectées. Si un site pouvait présenter un intérêt pour l'O.N.D.R.A.F., je demanderais bien entendu à cet organisme d'œuvrer en maintenant un dialogue constant avec les autorités locales. Je n'imagine pas un seul instant qu'il puisse en être autrement.

Quel est l'état d'avancement des études qui concernent les 98 sites déjà présélectionnés? Dans le cadre de la problématique particulière de l'évacuation des déchets de faible activité et à courte durée de vie, il est exact que 98 zones ont été présélectionnées en 1994.

À cet égard, l'O.N.D.R.A.F. prépare un second rapport sur la question de la méthodologie et des critères de sélection socio-économique. Selon les informations dont je dispose, ce rapport pourrait être rédigé en juin de cette année. Comme vous, j'attends donc la présentation de ces éléments par l'O.N.D.R.A.F.

Des sites jugés plus optimaux ont-ils déjà été retenus? Quelles études doivent encore être menées? Comme je vous l'ai déjà dit, aucun site n'a encore été retenu. Des zones ne pourront être présélectionnées qu'après un certain nombre d'études complémentaires, dont celle que je viens de mentionner.

Où en est le débat portant sur le caractère irréversible ou réversible du stockage? Le débat sur cette question se poursuit à l'échelon international. En disant cela, je ne tente pas d'évacuer le problème, je constate que ce débat ne se poursuit pas uniquement au sein de l'O.N.D.R.A.F., mais qu'il occupe tous les experts internationaux, tant au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique que de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E. Notre organisme, l'O.N.D.R.A.F., participe bien entendu activement aux discussions. À mon sens, cette question est importante.

Que pensons-nous d'un futur stockage éventuel dans les centrales nucléaires désaffectées? Mme Dardenne souligne notamment que cette pratique éviterait l'opération de démantèlement qui est coûteuse et génératrice d'une grande quantité de déchets faiblement radioactifs. À mon sens, la question appelle des précisions. Évoquant la demi-vie courte de certains déchets faiblement radioactifs, Mme Dardenne a précisé que, dans certains cas, cette demi-vie pouvait se révéler particulièrement longue. Si j'ai bien compris, plutôt que de créer des catégories de déchets, elle les a plutôt rassemblés.

Chaque type de déchets demande un type de traitement spécifique. Un complément d'informations s'impose donc peut-être à cet égard. Quoi qu'il en soit, selon les experts, les sites des centrales sont composés, d'une part, du bâtiment réacteur «bunkerisé», dont le volume intérieur est très encombré, et, d'autre part, du reste du site.

Les volumes mis en œuvre sont tels qu'en tout état de cause, la solution préconisée par Mme la sénatrice ne pourrait s'appliquer, dans les bâtiments «bunkerisés» des centrales, qu'à une très petite partie des déchets.

Vous avez cité la centrale Chooz A. Votre exemple n'est pas innocent, mais je tiens à rappeler — je me souviens avoir été de ceux qui s'interrogeaient sur l'opportunité d'implanter une centrale nucléaire à cet endroit — que ce site s'apparente à une caverne, ce qui est très rare. En général, les sites des centrales correspondent à des zones tout à fait particulières de grande stabilité géologique et se trouvent à proximité d'une importante source d'eau de refroidissement. Étant donné leur valeur sur le plan économique, ils méritent d'être pris en considération lors de nos futurs débats.

Ces caractéristiques exceptionnelles, qui ont conduit à sélectionner ces sites pour y établir des centrales nucléaires, sont aussi celles qui permettraient d'y implanter, à l'avenir, tout autre type de grande installation de production d'énergie, y compris non nucléaire.

Il convient donc de réfléchir dès à présent à la solution la plus appropriée, mais la question reste ouverte. Je suis disposé à poursuivre l'examen de la solution que vous préconisez, madame, mais

je ne puis d'ores et déjà vous donner une réponse positive. En outre, même si nous vous donnions raison, seule une très petite partie des déchets pourrait être traitée dans les centrales désaffectées. Par ailleurs, votre solution présuppose le renoncement complet à l'énergie nucléaire. Lors de nos futurs débats, la problématique de l'environnement devra être abordée dans son ensemble, c'est-à-dire sous tous ses aspects, y compris celui des pollutions atmosphériques. Le moment venu, nous devons examiner les avantages et les inconvénients de chaque système.

Je reconnais que la problématique des déchets nucléaires est extrêmement importante. Il est regrettable qu'au cours des dernières décennies, on se soit orienté quelque peu rapidement vers certaines solutions, sans faire le nécessaire pour avoir une vision plus claire de cette problématique. À cet égard, nous n'avons fait que suivre une évolution générale. Par ailleurs, la Belgique est l'un des pays maîtrisant le mieux cette technologie. Nous possédons, en effet, d'excellents techniciens dont le savoir-faire en la matière est l'un des plus performants au monde.

Sur le fond, je répète que dans le passé, nous nous sommes aventurés dans des filières sans mesurer l'ensemble de la problématique. Poussant plus loin le raisonnement, il faut reconnaître que les dégagements d'hydrocarbures non saturés par les véhicules automobiles ainsi que l'utilisation sous azimuts de certaines qualités de charbon ou de gaz ont des répercussions sur notre environnement. Certaines villes sont aujourd'hui extrêmement polluées parce que, dans le passé, des choix technologiques ont été faits sans en mesurer l'impact sur l'environnement. Il y aurait beaucoup à dire sur les conséquences de ces choix sur notre mode de vie et notre environnement, mais c'est là un autre débat, beaucoup plus fondamental.

Revenant à votre question, je précise que sur les sites des centrales de Doel et de Tihange, sont stockés actuellement et de manière temporaire des combustibles irradiés qui sont en attente soit d'un retraitement, soit d'une évacuation définitive. Comme vous l'avez indiqué, la question reste ouverte.

Lors de la préparation de la réponse à votre demande d'explications, je me suis demandé si, dans votre esprit, madame, le stockage n'était pas en quelque sorte l'entreposage. À mon sens, l'entreposage présente un caractère beaucoup trop précaire. Il convient de distinguer l'évacuation, qui a un caractère « définitif » à l'échelle d'une vie, du stockage et de l'entreposage. Le stockage nécessite un traitement préalable, tandis que l'entreposage est une phase d'attente, avant traitement. Sans doute devons-nous revenir ultérieurement sur cet aspect de la question.

Je ne puis marquer mon accord sur un stockage dans une centrale nucléaire qui s'apparenterait à un entreposage car on laisserait ainsi les sites nucléaires en l'état, reportant les responsabilités sur les générations suivantes, ce que je souhaite éviter. Nous devons assumer la situation dont nous avons hérité et prendre les meilleures décisions possibles pour ne pas aggraver les difficultés des générations futures.

Vous m'avez également demandé, madame, où en est le débat sur la question du retraitement qui est, lui aussi, générateur de déchets en quantité. Les différentes autorités et les parties concernées — l'administration de l'énergie, le service pour la protection contre les radiations ionisantes, Synatom, etc. — poursuivent l'analyse des questions posées par le retraitement. J'espère pouvoir déposer au nom du gouvernement un rapport au Parlement pour qu'un débat puisse y être mené. Tel est d'ailleurs le sens d'une résolution parlementaire qui date de 1993 et qui fixait ce débat à l'année 1998. Peut-être aurions-nous intérêt, pour répondre à votre demande, madame, à ne pas attendre 1998 pour mener ce type de débat ?

M. le président. — Les élections doivent avoir lieu en 1998. Est-ce cela que vous confirmez, monsieur le vice-Premier ministre ? (*Sourires.*)

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Nous nous occupons de questions de société, monsieur le président, et vous évoquez la question purement matérielle des élections. C'est une situation purement momentanée, alors que nous parlons maintenant pour les générations futures !

Je crois comprendre que l'on veut débattre plus tôt de la question.

Mme Dardenne (Écolo). — En tout cas pas plus tard !

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Autre question: quand ce débat essentiel pour la démocratie, celui d'une vision globale et prospective de la gestion des déchets nucléaires, sera-t-il mené au Parlement ?

La problématique de la gestion générale des déchets nucléaires, comme d'ailleurs des autres types de déchets, est en évolution permanente, notamment en fonction des progrès scientifiques et technologiques. Elle fait l'objet de plusieurs programmes internationaux et la Belgique y participe activement.

Les résultats de ceux-ci devraient constituer des éléments importants d'un débat politique qui sera mené au Parlement.

Comme je lis la presse, je sais que l'on aurait souhaité que je parle de Coxyde ou de Baronville. Je comprends la réaction légitime de chacun: il faut épargner Coxyde pour des raisons de tourisme; quant à Baronville, c'est certainement une région magnifique qu'il ne faut absolument pas altérer, même en pensée.

Comme l'a dit Mme Van der Wildt, je ne suis pas enthousiaste à l'idée de devoir gérer ce type de dossier.

Je demande aux représentants de la nation de ne pas sombrer dans le particularisme, où chacun refuse les déchets sur son territoire. Une solution doit absolument être trouvée.

Vous avez parlé du problème de façon globale, madame, sans faire la distinction entre le domaine hospitalier — également important en termes de volume —, les centrales nucléaires proprement dites, les laboratoires, etc.

Par ailleurs, il est très facile de faire peur à nos concitoyens. Ainsi, on lâche dans l'opinion publique des noms de sites qui font l'effet d'un bombardement nucléaire. On effraie inutilement la population. J'espère que l'on ne recherche pas la sensation pour donner davantage de poids à une intervention personnelle dans le but d'éloigner le danger de l'instauration d'un dépôt de déchets nucléaires.

Tout en comprenant votre position, j'estime que nous devons assumer nos responsabilités. Pour des raisons diverses, notamment historiques, qui ne relèvent pas de ma responsabilité ni de la vôtre, madame Dardenne, des déchets sont produits dans ce pays. Notre responsabilité est de trouver une solution sur le plan de leur gestion. Je ne puis imaginer que chaque bourgmestre ou chaque parlementaire vienne m'indiquer que l'installation d'un dépôt est impossible chez lui. J'ai été, à une certaine époque, contre le déversement des déchets en mer. Cependant, je ne dispose d'aucune autre solution en la matière. Nous pourrions envisager de les envoyer par satellite vers le soleil. Certains experts examinent cette éventualité. Mais pour l'instant, celle-ci n'a pas été retenue.

Madame Dardenne, si vous me présentiez une solution qui offre les garanties optimales sur le plan de l'environnement, du bien-être des citoyens et de l'économie — je ne suis pas certain que nos concitoyens soient disposés à payer le prix fort pour leur énergie —, je l'examinerais attentivement.

Voilà l'état du dossier, auquel j'accorde la plus grande attention.

L'O.N.D.R.A.F. est un organisme que nous avons désigné et dont la compétence n'a, jusqu'à présent, jamais été mise en doute, si je ne m'abuse, à moins que vous ne soyez pas d'accord sur ce point, madame Dardenne ? (*Signe de dénégation de la part de Mme Dardenne.*) Je n'ai aucune raison de douter de la qualité des experts qui travaillent à l'O.N.D.R.A.F., bien au contraire, et notre pays dispose certainement des meilleurs techniciens et scientifiques dans le domaine de l'énergie nucléaire. Nous avons voulu cet organe, qui œuvre dans une grande indépendance. En effet, je ne suis jamais consulté — je ne le souhaite d'ailleurs pas — lorsque des conférences de presse sont prévues, ou lorsque des informations et des réponses doivent être communiquées. Les personnes qui travaillent à l'O.N.D.R.A.F. assument leurs responsabilités. Mais de grâce, en tant qu'élu de la nation, permettons à ce

type d'institution d'examiner la problématique dans son ensemble, étant entendu qu'il n'est pas question de faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand.

M. le président. — La parole est à Mme Dardenne.

Mme Dardenne (Écolo). — Monsieur le président, je ne voudrais pas que le vice-Premier ministre se méprenne sur mes intentions. Je ne crois pas avoir fait état, dans ma demande d'explications, d'un lieu spécifique proche de ma zone électorale. Il est vrai que les sénateurs sont élus sur l'ensemble de la circonscription de la Communauté française. C'est la raison pour laquelle nous touchons à toutes les régions de celle-ci !

Je ne pense pas non plus avoir défendu le syndrome Nimby. Je vous soumetts une proposition honnête et, en tout cas, une solution alternative.

Pour votre part, vous avez émis une série de réserves. Jusqu'à présent, c'est l'aspect économique qui a prévalu. Je suis donc satisfaite de vous entendre dire qu'il sera désormais également tenu compte des dimensions environnement et qualité de la vie, lesquelles sont reprises dans ma proposition de même que la nécessité de gérer les déchets existants.

Je ne pense pas avoir fait d'amalgame avec les déchets de haute activité. J'ai évoqué les contaminés alpha car le tri n'a pas nécessairement été fait entre ce type de déchets et ceux de faible activité. D'ailleurs, on retrouve des contaminés alpha parmi les déchets de faible activité. Le problème revêt donc une dimension autre que celle d'une durée de vie de 300 ans, ce qui n'est déjà pas mal.

Je n'ai jamais dit que l'O.N.D.R.A.F. n'était pas un organisme compétent ni que je ne souhaitais pas qu'il travaille. Je constate simplement que la réponse est toujours la même depuis 1994 ou 1995 : des études doivent être faites. Je ne reçois donc aucune précision.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Je vous donne la réponse que l'O.N.D.R.A.F. m'a transmise. Cet organisme est compétent en la matière.

Lorsque j'avais en charge les communications, certains collègues voulaient quasiment se mettre à la place des conducteurs de trains. C'est évidemment impossible ! De même, je ne puis me substituer aux responsables de l'O.N.D.R.A.F.

Mme Dardenne (Écolo). — La situation n'a pas changé depuis 1994 et je ne dispose toujours pas de précisions supplémentaires. J'ai donc un certain doute en la matière.

Je comprends que l'O.N.D.R.A.F. rencontre des difficultés à cerner cette question complexe. Pour ma part, je souhaite que la solution alternative que je soumetts soit examinée. J'estime également que le fait de la disponibilité des sites nucléaires est rapidement évacué. Nous avons effectué un calcul en la matière : la surface totale du site de Tihange est de 70 hectares.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — La totalité de la zone extérieure est reprise dans cette estimation.

Mme Dardenne (Écolo). — Bien entendu, mais si on se limite à l'îlot nucléaire, le volume des bâtiments existants représentent 85 000 m³ pour l'unité 1, 108 000 m³ pour l'unité 2 et 131 000 m³ pour l'unité 3, l'approximation étant de 10%. Je tiens des tableaux à votre disposition, si vous le souhaitez. Ces considérations sont également valables pour la centrale de Doel, laquelle comprend une unité supplémentaire. Des possibilités existent donc.

Je suis d'accord sur le fait que le réacteur se situe à l'intérieur, mais celui-ci doit normalement être sorti. Il s'agit d'un déchet de haute activité.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Je n'exclus pas ces déchets dans l'étude à réaliser. Je précise tout de même qu'en matière d'électricité, la problématique se situe au niveau européen. Dans

les prochaines années, le marché libre nous permettra d'acheter notre électricité où nous le voulons, en Europe. Les consommateurs industriels seront les premiers à bénéficier de cette mesure.

Vos propos relèvent de l'option de sortir du nucléaire. Or, ce choix doit pouvoir être imposé à l'échelle européenne.

N'attendez pas du ministre de l'Économie de ce pays qu'il entre dans un mécanisme impliquant une forte dégradation de notre industrie qui est aujourd'hui un fleuron mondial.

De plus, le coût pour les citoyens serait plus élevé. Je suis favorable — et j'assume pleinement mes responsabilités — à un débat que nous pouvons bien sûr aborder ici mais qui doit avoir lieu au niveau européen. Une politique générale sur la production d'énergie électrique au niveau de l'Union européenne permettrait de rencontrer davantage votre point de vue.

Enfin, je tiens à souligner que les sites que vous évoquez sont d'une très grande qualité. Dans le cas qui nous occupe, ils pourraient même servir à autre chose, mais c'est un autre débat.

Mme Dardenne (Écolo). — Je voudrais vous faire remarquer, monsieur le vice-Premier ministre, que plus de la moitié des pays de l'Union européenne n'ont pas de centrales nucléaires. Il ne faudrait tout de même pas l'oublier et parler comme si le présupposé nucléaire était une généralité de l'Europe.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Madame Dardenne, quand je vous dis cela, j'ai un œil sur la France, entre autres.

Mme Dardenne (Écolo). — La France n'est pas spécialement un bon exemple.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Oui, mais si la France prend le marché de la production belge, nous serons « refaits ».

M. le président. — Et la Suède n'ose pas franchir le pas ?

Mme Dardenne (Écolo). — De toute façon, avec ou sans le nucléaire, nous serons peut-être « refaits ».

Dans le cadre européen, la Belgique n'est guère performante en ce qui concerne les autres types d'énergie. Je vous l'ai dit lors de la défense de ma proposition de loi sur la tarification de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables. Notre production est plus que minable par rapport à la moyenne européenne.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Vous avez raison.

Mme Dardenne (Écolo). — Ce n'est donc pas aussi simple que vous semblez le dire. Je me réjouis de votre intention d'examiner la possibilité dont j'ai fait état. Je voudrais qu'elle le soit réellement car elle n'est pas complètement folle. En termes économiques, elle n'est certainement pas plus onéreuse.

Vous savez comme moi, monsieur le vice-Premier ministre, que les centrales seront quand même des lieux contaminés en fin de vie. Le démantèlement d'une centrale consiste à la décomposer en petits morceaux que l'on placera dans des fûts entreposés et gérés ailleurs. L'autre option est de laisser les centrales nucléaires en l'état mais de les surveiller, surveillance qui pourrait s'étendre à d'autres matières entreposées à l'intérieur. C'est un choix économique, car je ne pense pas que la surveillance des centrales avec des déchets à l'intérieur coûte plus cher qu'un stockage définitif.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — C'est à discuter, madame Dardenne, mais votre schéma prévoit-il de laisser tous les appareillages tels quels ?

Mme Dardenne (Écolo). — Je n'ai pas dit cela.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — S'agit-il de tout ce qui est contaminé ?

Mme Dardenne (Écolo). — Pas nécessairement. Ce qui est contaminé, c'est-à-dire les enceintes, les bâtiments, ...

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Et l'intérieur, le cœur...?

Mme Dardenne (Écolo). — Mais vous savez bien que le cœur est sorti, monsieur le vice-Premier ministre.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Puisque nous nous adressons au grand public, il est peut-être nécessaire de rappeler que les robots, les eaux usées, les filtres, les gants, les salopettes des travailleurs deviennent à partir d'une certaine zone des déchets nucléaires. Selon votre raisonnement, il faut calculer le volume laissé réellement et voir dans quelles conditions il convient d'agir.

Mme Dardenne (Écolo). — Vous mélangez deux choses différentes. Par exemple, les gants, les poussières, etc., sont des déchets de faible activité et le cœur, que je sache, c'est de toute façon de la haute activité et il a été démantelé. Je parle évidemment de la phase III du démantèlement. Nous aurions tous intérêt à relire le rapport de la commission Tchernobyl. Dès le moment où tout ce qui relève de la haute activité a été sorti, il reste suffisamment de place. On ne peut se tromper à ce sujet et j'aimerais bien que l'on ne fasse pas semblant de ne pas comprendre ce que je veux dire.

Enfin, je suis un peu rassurée lorsque vous dites que le débat sur l'irréversibilité est important et se gère également au niveau international.

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Loones.

De heer Loones (VU). — Wij danken de vice-eerste minister voor zijn antwoord, maar wij kunnen er moeilijk gelukkig mee zijn. Alles komt er immers uiteindelijk op neer dat er nog geen enkele beslissing is genomen. De vice-eerste minister verklaart bovendien dat er op korte termijn geen beslissing mag worden verwacht. Dat roept toch vragen op. De NIRAS zou voor slechts twee van de 25 vooropgestelde sites een evaluatie hebben gemaakt. Over welke twee sites gaat het dan?

Parlementsleden die opkomen voor de belangen van hun streek wordt het nimby-syndroom aangewreven. Ik wil daar uitdrukkelijk tegen protesteren. Wij kunnen toch niet eindeloos doorgaan met vragen stellen zonder daarop een antwoord te krijgen. Het gaat werkelijk niet op dat wij worden verweten louter onze streekbelangen te behartigen, wanneer wij aandringen op duidelijke standpunten.

Sinds jaren vragen wij de vice-eerste minister welke procedure wordt gevolgd en wanneer er een beslissing zal worden genomen. Hij antwoordt ons telkens — de ene keer al duidelijker dan de andere — dat er nog geen beslissing in het vooruitzicht is. Uit antwoorden op schriftelijke vragen aan de vice-eerste minister, konden wij evenwel opmaken dat er begin 1997 meer klaarheid zou komen.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — Permettez-moi de vous interrompre quelques instants, monsieur Loones. Je n'ai jamais dit qu'étaient concernés 25 sites sauf deux, mais bien au maximum un ou deux sites.

Je ne vous reproche pas de défendre quoi que ce soit mais, à un certain moment, il faudra bien trouver une solution! Lorsque vous me dites que les études n'avancent pas, j'adresse le même reproche en votre nom et au mien aux responsables de l'O.N.D.R.A.F. Ces derniers me répondent que les réactions aux nombreuses publicités ont été tellement importantes qu'avant même qu'ils commencent leurs études, ils ont dû faire face à une hostilité totale. Aujourd'hui, si deux ou trois personnes de l'O.N.D.R.A.F. osent « carotter » dans un champ, leur comportement paraît suspect et entraîne aussitôt un P.V. à un certain niveau.

Nous avons donc créé nous-mêmes les conditions empêchant un travail scientifique et objectif préalable à la discussion des aspects que vous évoquez.

Les travailleurs de l'O.N.D.R.A.F. doivent quasiment se rendre incognito à bord d'une camionnette blanche car si le sigle O.N.D.R.A.F. apparaît, il donne lieu immédiatement à un tollé général. Je n'accuse personne, je ne porte pas de jugement, je dis simplement que nous avons créé nous-mêmes les conditions qui sont à l'origine du retard dans les études en question.

De heer Loones (VU). — Ik wil dat allemaal wel aannemen, maar ik vind het toch al te gemakkelijk de verantwoordelijkheid af te wentelen op de NIRAS en alles toe te schrijven aan de moeilijke procedure. Ik stel vast dat de vice-eerste minister zelf een lijst van 25 militaire sites aan de NIRAS heeft bezorgd. Hij verklaarde immers dat zijn collega van Landsverdediging hem 25 sites heeft opgegeven die hij — en dat verwijt ik hem — zonder enig, zelfs oppervlakkig, voorafgaandelijk onderzoek naar de geschiktheid aan de NIRAS heeft doorgespeeld. Hij heeft aldus opnieuw een heel apparaat in werking gebracht, wat volgens mij totaal onverantwoord is.

In verband met de openheid van de procedure, heeft de vice-eerste minister enkele maanden geleden bevestigd dat er opnieuw een interministeriële werkgroep werd geïnstalleerd die aan de hand van rapporten van de NIRAS aan de Ministerraad periodiek verslag zou uitbrengen. Uit het huidige antwoord leid ik af dat er tot nu toe nog geen enkel periodiek verslag werd uitgebracht. Dat verwondert mij, aangezien ik ook geruchten opvang over evaluaties van vroegere sites.

Ik zou de vice-eerste minister willen vragen toch niet alles in een pot te steken, maar prioriteiten te bepalen. Dat biedt althans het voordeel dat voor zones die om bepaalde redenen zeker niet in aanmerking komen, vlugger een definitief antwoord kan worden gegeven. Ik ben ervan overtuigd dat dit mogelijk moet zijn in een normale procedure waarbij men een eerste selectie maakt, bijvoorbeeld op basis van de oppervlakte, de nabijheid van woonkernen, enzovoort.

M. Di Rupo, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications. — J'essaierai d'évaluer très rapidement cette question qui présente en effet des avantages et des inconvénients, monsieur Loones.

De heer Loones (VU). — Mijnheer de voorzitter, ik meen niettemin dat dit nodig is. Er moeten hoe dan ook beslissingen worden genomen. Is het niet beter om bepaalde sites, die niet in aanmerking komen, nu reeds uit te sluiten? De meerderheidspartijen hebben vandaag opnieuw de resolutie ingediend waarin wordt aangedrongen op een parlementair debat vooraleer een definitieve beslissing terzake wordt genomen.

Niettemin dienen wij ook een gemotiveerde motie in waarin wij niet alleen vragen dat geen eindbeslissing wordt genomen zonder voorafgaandelijk parlementair debat, maar dat ook de rapporten over alle stappen in de besluitvorming aan het Parlement worden meegedeeld.

De voorzitter. — Tot besluit van deze vragen om uitleg heb ik twee moties ontvangen.

De eerste, ingediend door mevrouw Dardenne en de heren Vandembroeke en Loones, luidt:

« De Senaat,

Gehoord de vragen om uitleg van mevrouw Dardenne en van de heer Loones over de berging van laagactief kernafval:

Gehoord de uiteenzetting van mevrouw Van der Wildt;

Gehoord de antwoorden van vice-eerste minister Di Rupo;

Vraagt dat geen enkele beslissing tot berging wordt genomen zonder voorafgaand parlementair debat;

Vraagt nauwgezet op de hoogte te worden gehouden van alle stappen in de besluitvorming, met mededeling van alle betreffende rapporten.»

La seconde, déposée par Mme Van der Wildt, MM. Weyts, Santkin et Philippe Charlier, est rédigée comme suit:

«Le Sénat,

Ayant entendu les demandes d'explications de Mme Dardenne et de M. Loones au vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et des Télécommunications sur «la gestion des déchets nucléaires de faible activité;

Passe à l'ordre du jour.»

«De Senaat,

Gehoord de vragen om uitleg van mevrouw Dardenne en van de heer Loones aan de vice-eerste minister en minister van Economie en Telecommunicatie over «het beheer van het laagactief kernafval»;

Gaat over tot de orde van de dag.»

Nous procéderons ultérieurement en séance plénière au vote sur la motion pure et simple, qui bénéficie de la priorité.

Wij stemmen later in plenaire vergadering over de gewone motie, die de voorrang heeft.

J'ai par ailleurs reçu une proposition de résolution annoncée par Mme Van der Wildt au cours de son intervention. Cette proposition de résolution n'est en fait que la transposition quelque peu modifiée de la résolution introduite par notre ancien collègue, M. Pataer, sous la précédente législature. Bien que cela ne soit pas indispensable, je vous en donnerai lecture.

Je signale par ailleurs que les développements et l'exposé des motifs ne devraient pas faire partie du texte de la résolution car ils correspondent à une période révolue — 1992-1993. Comptant parmi les signataires, je vous suggère donc de ne considérer que la seule proposition de résolution et d'estimer que les considérants et développements antérieurs étant dépassés, ils ne font pas partie de cette proposition et devraient être récrits.

La proposition de résolution est donc ainsi rédigée:

«Le Sénat,

Vu les recommandations adoptées par le Sénat le 11 octobre 1990 sur proposition de la Commission d'information et d'enquête en matière de sécurité nucléaire, et plus particulièrement:

— que dans le choix entre un dépôt en surface et un dépôt souterrain, le facteur sécurité doit avoir la priorité;

— que les déchets faiblement radioactifs contaminés alpha doivent en tout état de cause être enfouis en couches géologiques profondes.

Vu le rapport de l'O.N.D.R.A.F. d'avril 1994 relatif à la faisabilité du dépôt en surface sur le territoire belge de déchets faiblement radioactifs et de déchets à courte demi-vie;

Compte tenu de l'engagement du gouvernement de ne pas prendre de décision définitive en matière de dépôt de déchets radioactifs avant que n'ait eu lieu un débat parlementaire préalable;

Considérant qu'un tel débat parlementaire ne saurait s'organiser sans que soient connus tous les éléments importants pour le choix entre un dépôt en surface et un dépôt souterrain;

Vu l'inquiétude qu'ont suscitée dans de nombreuses communes la publication du rapport précité de l'O.N.D.R.A.F. et des articles de presse récents concernant une étude sur l'entreposage dans d'anciens domaines militaires;

Demande au gouvernement de soumettre au Parlement les résultats de l'examen, annoncé dans la déclaration gouvernementale, sur la faisabilité de l'évacuation de la totalité des déchets nucléaires à faible radioactivité, avant de prendre une décision définitive.»

Het voorstel van resolutie luidt:

«De Senaat,

Gelet op de aanbevelingen aangenomen door de Senaat op 11 oktober 1990 op voorstel van de Commissie voor Informatie en Onderzoek inzake Nucleaire Veiligheid, inzonderheid:

— dat bij de keuze tussen bovengrondse en ondergrondse berging de factor veiligheid voorrang moet krijgen;

— dat het laagactieve afval besmet met alfastralers alleszins geborgen moet worden in een diepe geologische laag.

Gelet op het NIRAS-verslag van april 1994 over de uitvoerbaarheid van de oppervlakteberging op Belgisch grondgebied van laagactief afval en afval met korte halveringstijd;

In acht genomen de toezegging van de regering geen eindbeslissing te nemen in verband met de berging van radioactief afval zonder voorafgaandelijk parlementair debat terzake;

Overwegende dat een dergelijk parlementair debat niet kan plaatsvinden alvorens alle elementen gekend zijn die van belang zijn bij een keuze tussen bovengrondse of ondergrondse berging;

Gelet op de ongerustheid die in tal van gemeenten ontstaan is naar aanleiding van de publicatie van bovenvermeld NIRAS-verslag en recente persberichten inzake bergingsonderzoek op voormalige militaire terreinen;

Vraagt de regering om de resultaten van de in de regeringsverklaring aangekondigde onderzoeken over de uitvoerbaarheid van de berging van de totaliteit van het laagactief kernafval, voor te leggen aan het Parlement alvorens een eindbeslissing te nemen.»

Il sera procédé, lors de la prochaine séance publique du Sénat, à la prise en considération de cette proposition de résolution, qui sera ensuite envoyée en commission des Finances et des Affaires économiques.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Mesdames, messieurs, l'ordre du jour de la réunion publique de la commission des Finances et des Affaires économiques est ainsi épuisé.

De agenda van de openbare vergadering van de commissie voor de Financiën en de Economische Aangelegenheden is afgewerkt.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 16 h 05.)

(De vergadering wordt gesloten om 16.05 uur.)